

# Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes **Réunion de proximité** Mers-les-bains, le 20 juillet 2010

## Accueil

*Les échanges sont animés par Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), émanation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).*

Christian THOMIRE prend la parole au nom de Monsieur le Maire de Mers-les-Bains. Ce dernier souhaite réaffirmer la nécessité du développement des énergies de flux sur le territoire. Il n'imagine pas que le promoteur impose un projet à la population. Compte tenu des insuffisances actuelles, le projet devra évoluer et notamment faire la preuve de sa compatibilité avec la pêche et l'environnement. La municipalité se montre donc réservée sur le projet actuel, mais ne se prononcera qu'à l'issue du processus du débat public.

Philippe MARZOLF présente la CNDP. Le présent débat résulte de la saisine de la CNDP par La Compagnie du Vent, et doit permettre d'apprécier l'opportunité du projet des deux côtes.

## Présentation des enseignements tirés des premières réunions

*Philippe MARZOLF, président de la Commission Particulière du Débat Public*

*Thierry MASNOU, membre de la Commission Particulière du Débat Public*

*Chantal SAYARET, membre de la Commission Particulière du Débat Public*

*Alain BRISAC, membre de la Commission Particulière du Débat Public*

### **.I Opportunités de l'éolien en mer**

Philippe MARZOLF évoque les objectifs énergétiques fixés par le Grenelle de l'environnement. Les ressources financières générées par le projet Large s'élèvent à 8,5 millions d'euros pour le projet Large, dont une moitié pour les communes concernées et l'autre moitié pour les professionnels de la pêche et du tourisme. La technique de l'éolien en mer a atteint un stade de maturité mais peut encore être améliorée. L'éolien représente une source d'énergie autonome, comme le garantit ERDF, qui a publié une note à ce sujet. Ceux qui sont favorables à ce projet y voient la possibilité de développer les énergies renouvelables. Les opposants craignent la disparition de la pêche au chalut, ainsi que d'importants risques en termes de sécurité maritime. Ils craignent également une multiplication des projets et souhaitent éviter toute précipitation.

### **.II Impact sur la pêche et les emplois**

Chantal SAYARET rappelle que la Manche représente une voie navigable étroite et très fréquentée. L'exemple danois témoigne des potentialités d'une concertation effectuée en amont pour la gestion de la ressource halieutique. Toutefois, les pêcheurs se déclarent globalement opposés au projet des

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Réunion de proximité CPDP  
deux côtes car il entraînerait la disparition de la pêche au chalut. Certains soulignent au contraire la potentielle création d'emplois de pêcheurs bien rémunérés. S'agissant de l'emploi, les objectifs du Grenelle sur l'éolien, s'ils sont atteints, pourraient générer 6 000 emplois directs et 20 000 emplois indirects d'ici 2020. La Compagnie du Vent met également en avant l'émergence localement d'une filière de formation dynamique et mentionne de nombreux entrepreneurs prêts à soutenir le projet. Les opposants au projet craignent toutefois une sous-évaluation des impacts sur l'emploi existant des pêcheurs.

### **.III Impact sur la faune et la flore**

Alain BRISAC rappelle que l'impact sur la faune et la flore ne peut facilement être anticipé et que le sujet nécessite des études complémentaires. En tout cas, ces impacts pourraient surtout être observés pendant la période des travaux, notamment le phénomène du panache turbide. La Manche représente un couloir migratoire majeur, ce qui conduit certains à redouter des accidents impliquant des oiseaux, ainsi que la modification des routes de migration. L'exemple danois montre un impact limité en termes de collisions. Certaines critiques portent cependant sur l'objet et la méthodologie des études réalisées. La Compagnie du Vent a par ailleurs proposé de créer un comité de suivi associant les différents acteurs.

### **.IV Impact sur le paysage, le tourisme et les autres activités liées à la mer**

Thierry MASNOU explique que les simulations sont jugées imparfaites mais que la perception des éoliennes dépend des convictions de chacun sur le sujet. Les craintes portent sur la préservation du trait de côte, une baisse de la fréquentation touristique ainsi qu'un éventuel danger pour la pêche de plaisance. D'autres avancent que le parc pourrait au contraire favoriser l'activité touristique. La Compagnie du Vent assure que le projet ne générera pas d'impact sur le trait de côte et présente une étude réalisée aux Etats-Unis montrant l'absence du moindre impact des éoliennes sur la valorisation de l'immobilier.

## **Echanges avec le public**

Monsieur VALETTE s'interroge sur l'origine du financement de la CNDP.

Philippe MARZOLF répond que le budget de la CNDP est financé par l'Etat, donc l'impôt. En revanche, le débat organisé par la CPDP est financé par le maître d'ouvrage.

Philippe MARZOLF précise que la CPDP formule des enseignements à partir des débats organisés.

Monsieur DAVID dénonce la juxtaposition par La Compagnie du Vent d'informations scientifiques et d'informations discutables.

Guillaume BLAVETTE aurait souhaité que le débat sur l'EPR génère la même mobilisation de la part de la population car la centrale, elle, occasionne un réel impact sur le trait de côte et sur les falaises. Il appelle à des énergies propres, contrairement au modèle énergétique archaïque actuel dont souffre aujourd'hui la population normande. Monsieur COUTTOLENC s'interroge sur les besoins énergétiques des territoires normand et picard.

Philippe MARZOLF répond que la Normandie se trouverait apparemment en surcapacité énergétique. Ainsi, une étude complémentaire réalisée dans le cadre du débat public sur le projet d'EPR de Penly a établi qu'il n'existait aucun besoin d'un réacteur supplémentaire.

Monsieur CLEMENCE évoque l'existence de deux autres projets de parc éolien, l'un à 5 kilomètres de la côte et l'autre à 25 kilomètres.

Jean-Mathieu KOLB explique que la Picardie se trouve en situation de sous-production d'électricité ; est d'ailleurs apparu le besoin de nouvelles productions d'électricité pour remplacer ou faire évoluer le modèle énergétique. Le littoral de la Manche a été retenu par La Compagnie du Vent après étude de l'ensemble du littoral français. Le projet Large, situé à 14 kilomètres, a semblé représenter le meilleur compromis car il permettrait de produire l'équivalent de la consommation de 900 000 habitants. Deux projets alternatifs avaient effectivement été envisagés.

Philippe MARZOLF rappelle qu'un appel d'offres pour l'implantation de parcs éoliens en mer sera effectué par le Ministère de l'Ecologie.

Monsieur NICOLAS réitère son invitation à La Compagnie du Vent afin qu'elle puisse constater de chez lui le paysage qu'il peut contempler à 14 kilomètres et qui semble beaucoup plus visible que les éoliennes présentées sur les simulations.

Jean-Mathieu KOLB propose qu'ils fixent une date pour se rencontrer.

Gérard BILON compare la production d'électricité de la Seine-Maritime - environ 60 térawatts - aux prévisions de production du parc éolien - 2,24 térawatts - ce qui montre qu'il n'est pas possible de remplacer le nucléaire par l'éolien.

Pascal CRIBIER souhaite participer à la réalisation des prises de vue réalisées par La Compagnie du Vent et met en avant son expérience en la matière.

Jacques GUERRIER s'insurge contre le montage financier du projet car GDF vendra à EDF l'électricité que les clients paieront et dont profiteront les actionnaires GDF. Il proteste contre cette privatisation du patrimoine commun.

Paul NEAU rappelle que la CSPE coûte à chaque client d'électricité 1 euro par an. L'ADEME estime qu'en 2020, ce surcoût sera de 5 à 6 euros par client.

Stéphanie de BARBUAT fait remarquer que La Compagnie du Vent présente des études effectuées par des cabinets privés et qu'elle n'a aucune expérience des parcs éoliens en mer. Enfin, le bilan effectué par la CPDP ne reflète pas la réalité des réactions constatées sur le terrain, car ni les touristes, ni les commerçants, ni les pêcheurs ne veulent de ce projet. Elle appelle donc les élus à mieux défendre leur côte.

Jean-Mathieu KOLB explique que le groupe GDF Suez possède une réelle expérience de l'exploitation de plateformes gazières en mer.

Paul NEAU indique que les études ont été réalisées par des cabinets indépendants mais aussi par des experts de l'Etat, l'IFREMER et les universités.

Françoise DOUVRAIN propose que les éoliennes soient installées plus au large pour rassurer les propriétaires immobiliers.

Jean-Mathieu KOLB répond que la décision finale devra prendre en compte tous les enjeux et les contraintes identifiées. Ainsi, le projet actuel s'avère suffisamment éloigné du rail maritime pour ne

générer qu'un niveau de risque satisfaisant. En revanche, ce ne serait plus le cas si le parc éolien était rapproché du rail maritime.

Thierry CRAMILLY note que lorsque La Compagnie du Vent ne peut opposer aucun argument aux craintes, elle évoque l'aspect financier pour contrer toute opposition. Les paysages sont ravagés par les éoliennes, le réacteur actuel et le seront davantage encore par le futur EPR. L'éolien requiert un espace important, pour une faible fourniture d'énergie : les objectifs du Grenelle ne permettront même pas de fermer une centrale nucléaire.

Paul NEAU signale que les éoliennes installées en Europe représentent l'équivalent de 20 réacteurs nucléaires.

## **Débat sur le projet de La Compagnie du Vent**

### **Rappel des propositions de La Compagnie du Vent**

*Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore*

*Paul NEAU, bureau d'étude ABIES*

Jean-Mathieu KOLB expose un certain nombre de propositions en matière d'emploi. Une étude a été effectuée afin d'étudier concrètement l'implication d'entreprises françaises dans le développement de l'industrie éolienne. De plus, les industriels se sont montrés intéressés. Le but est qu'une partie des emplois créés soient pérennisés, à hauteur de soixante à Dieppe et au Tréport. Il est ainsi envisagé de baser deux bateaux de révision à Dieppe. Un coordinateur local sera également installé pour recevoir les industriels locaux et les chambres régionales. Des formations seront également mises en place. En ce qui concerne l'utilisation de la taxe qui sera versée par la Compagnie du Vent, Jean-Mathieu KOLB propose un paramètre égalitaire pour sa répartition : cette somme serait répartie en fonction de la portion du trait de côté occupée par commune. Une loi existe en la matière, mais elle n'a jamais été appliquée, ce qui laisse la possibilité de l'amender. Concernant la pêche, une partie de l'expérience danoise apparaît transposable, notamment quant à la fructueuse concertation qui a été engagée. L'aménagement d'un chenal traversier pourrait ainsi être envisagé. Plusieurs projets pourraient concerner les pêcheurs, par exemple des bateaux à motorisation hybride ou des formations de diversification ou de sécurité aux pêcheurs qui le souhaiteraient. S'agissant du tourisme, certains projets pourraient permettre de diversifier les publics, comme le pescatourisme ou le tourisme ludo-scientifique. En ce qui concerne la faune et la flore, La Compagnie du Vent propose la création d'une instance de concertation pour le suivi du projet, sur le modèle d'un groupement d'intérêt scientifique.

## **Echanges avec le public**

Jacqueline CORNET met en doute l'objectivité des comptes-rendus. Pour elle, plus de la moitié des enseignements correspondent à des opinions favorables à l'éolien et seulement 20 % reflètent des opinions défavorables. De plus, la plupart des questions déposées sur internet n'ont pas reçu de réponse.

Philippe MARZOLF reconnaît que 30 % des questions n'ont pas encore reçu de réponse.

Jacqueline CORNET dénonce un certain nombre de propositions risibles émises par La Compagnie du Vent. Pour elle, la comparaison avec les Etats-Unis et le Danemark ne possèdent pas la moindre valeur. D'ailleurs, au Danemark, toutes les éoliennes du premier parc éolien ont dû être démontées puis remontées car elles ne convenaient pas aux conditions climatiques. Elle doute de la réalité des 2 000 emplois promis.

Jean-Mathieu KOLB répond que les problèmes du parc danois s'expliquent facilement par le fait que ce parc éolien était le premier et que les éoliennes n'avaient pas été conçues pour la mer.

Paul NEAU rappelle que l'étude immobilière des Etats-Unis a été réalisée par une université et que son objectivité est indiscutable. En France, il n'existe aucune étude de ce type.

Monsieur MONFROY sollicite des précisions sur l'impact des fondations sur les courants et les sédiments.

Jean-Mathieu KOLB indique que l'étude réalisée sur le trait de côte a montré des perturbations localisées à la largeur du pied (5 m) mais qui ne modifieraient pas la dynamique sédimentaire du trait de côte, à cause de l'écartement des éoliennes (600 et 1000 m)

Liseline LAVOINE manifeste son inquiétude, notamment pour le bleu de la mer et l'opale des côtes. Elle redoute également les marées noires et les catastrophes maritimes. Elle en appelle aux élus afin qu'ils ne regrettent pas leur manque de réaction par la suite.

Gilles BEAUVISAGE revient sur l'étude immobilière effectuée aux Etats-Unis. Il fait remarquer que les propriétés immobilières concernées par l'étude étaient situées très loin de Los Angeles, dans des régions désertiques ou montagnardes, éloignées des habitations. Il réclame également la communication par la CPDP d'une liste des associations citées par La Compagnie du Vent, afin de pouvoir contrôler leur objectivité. Il ne lui semble en effet pas difficile d'acheter des associations afin qu'elles formulent des conclusions favorables au projet.

Paul NEAU précise les paramètres de l'étude américaine et indique que l'éloignement entre les propriétés et les éoliennes variait entre 500 mètres et 15 miles.

Francis OLOCCO estime que les discours lyriques qu'il ne cesse d'entendre reflètent surtout un certain égoïsme : tous savent qu'il existe un réel besoin d'énergie mais nul ne voudrait voir les éoliennes s'implanter chez soi. D'ailleurs, la population toute entière n'y est pas opposée, puisque tout le monde ne dispose pas d'un patrimoine immobilier. Francis OLOCCO affirme que l'éolien représente une énergie plus démocratique que le nucléaire et appelle à des projets éoliens plus maîtrisés et plus locaux.

Monsieur SAUREL fait remarquer qu'il existe déjà plusieurs centrales nucléaires en Normandie et réclame que les éoliennes soient implantées ailleurs.

Paul NEAU rappelle que la Manche représente un territoire favorable, à cause du vent important et des faibles profondeurs rencontrées. Pour le projet des deux côtes, la possibilité de raccordement à Penly constitue un atout supplémentaire. Toutefois, des projets existent également ailleurs, de la Vendée à la frontière belge.

Clément THIEBAULT, 10 ans, exprime qu'il ne veut pas d'éolienne dans la mer où il se baigne.

Paul NEAU répond qu'en Angleterre, un parc éolien a été implanté face à la Cornouaille, région très touristique.

Christine ELISON-MASSOT se montre surprise que les Normands s'accommodent du nucléaire mais s'opposent aux éoliennes. Elle déplore que ce débat se déroule en même temps que celui sur la centrale nucléaire de Penly et pointe certaines alliances politiques surprenantes en faveur du nucléaire, par exemple entre l'UMP et le PCF.

Xavier PERES craint que l'Etat et la région ne souhaitent récupérer une partie de la manne financière qui découlera de l'implantation des parcs éoliens, au détriment des communes.

Jean-Mathieu KOLB rappelle que l'Etat touche déjà une partie de cette taxe, et qu'il percevra de surcroît une redevance pour l'occupation du domaine maritime d'environ 3 millions d'euros par an.

Madame BILON s'élève contre le règne de l'argent et espère que les citoyens seront entendus.

Antonia ORTU déclare craindre tant l'implantation de réacteurs nucléaires que celles de parc éoliens et estime que l'organisation simultanée des deux débats sur le parc éolien et l'EPR de Penly ne peut pas résulter d'une coïncidence.

Monsieur LAURENT affirme que l'argent aura le dernier mot, même face à une opposition populaire massive.

Philippe MARZOLF rappelle que la décision d'implanter un parc éolien ou non relève de la compétence de l'Etat et qu'un référendum d'initiative populaire organisé par les communes ne posséderait qu'un caractère informatif.

Jean-Marie BYHET évoque le voyage au Danemark organisé par la CPDP. Il a pu constater que les éoliennes s'avèrent plus visibles qu'annoncé, même à 25 kilomètres de la côte. Il fait également remarquer que les pêcheurs danois du territoire concerné vivent surtout de la pêche minotière, sans aucun point commun avec la pêche pratiquée au Tréport.

Jean-Mathieu KOLB signale qu'il a également rencontré d'autres pêcheurs. Les pêcheurs danois n'ont pas déclaré qu'ils se réjouissaient de la présence des éoliennes mais ne la regrettent pas non plus. Ils ont surtout poussé les pêcheurs français à s'engager dans la concertation.

Gérard MONTASSINE à propos des études avancées par La Compagnie du Vent, considère que l'IFREMER ne constitue pas une référence car ses membres ne connaissent pas la mer aussi bien que les pêcheurs.

Monsieur CLEMENCE affirme que les 20 000 éoliennes implantées en Allemagne ne fournissent que 3 % de la consommation allemande d'énergie.

Paul NEAU le corrige et indique qu'il s'agit de 20 000 mégawatts et que ce chiffre correspond à environ 8 % de l'électricité. Il ajoute que les 25 000 mégawatts prévus par le Grenelle représentent environ 10 % de la consommation française.

## **Débat sur le projet de la Compagnie du Vent**

### **Présentation des impacts locaux du projet**

*Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore*  
*Paul NEAU, bureau d'étude ABIES*

Paul NEAU présente le travail du Cabinet ABIES, dont l'expérience est reconnue.

La visibilité dépend de la taille des éoliennes mais aussi de leur orientation, de la luminosité du jour, de la transparence de l'air, de la couleur de l'arrière-plan. D'ailleurs, les éoliennes sont avant tout des objets très fins. Il pourrait être envisagé de foncer la couleur des éoliennes afin de diminuer leur impact visuel. Sur le seul critère de transparence de l'air, les éoliennes seraient vues de Mers-les-Bains un jour sur deux. De nuit, les éoliennes seront balisées, mais non éclairées, selon des obligations maritimes et aéronautiques. Par ailleurs, le choix de l'aire d'implantation des éoliennes a été effectué de sorte qu'il préserve le paysage protégé de la Baie de Somme. Paul NEAU projette ensuite une simulation effectuée depuis Mers-les-Bains.

### **Echanges avec le public**

M. CLEMENCE suggère de faire le test d'implanter quelques éoliennes à l'emplacement prévu afin que la population puisse disposer d'un aperçu.

Paul NEAU répond que ce procédé n'a jamais été utilisé, et que ce n'est pas imaginable.

Catherine BOUTIN estime que le débat public n'a aucun sens car les intérêts de GDF-Suez et des habitants sont diamétralement opposés. De plus, en ce qui concerne le démantèlement, l'existence de provisions ne garantit pas la récupération de cette somme car une filiale peut apparaître et disparaître très facilement.

Jean-Mathieu KOLB affirme que le démantèlement engage aussi la maison mère, c'est-à-dire GDF-Suez.

Catherine BOUTIN estime que les habitants doivent pouvoir décider sur un tel sujet et note l'absence des hommes politiques favorables au projet. Les réunions ont d'ailleurs permis de montrer que la majorité de la population est hostile au projet.

Nicolas LOTTIN déclare concevoir l'intérêt de l'énergie éolienne mais souhaite qu'un certain nombre de conditions soient réunies. Il souhaite que les éoliennes en mer soient réparties équitablement sur le littoral français. Actuellement, la France ne possède pas les capacités des Danois pour construire les éoliennes et ne pourra accueillir que les activités de maintenance. Par ailleurs, l'énergie doit être régalienne et publique : il apparaît dangereux de la laisser à des groupes privés. Quant aux éoliennes flottantes, elles s'avèrent pour l'instant plus coûteuses, mais il faut adopter une démarche stratégique à long terme, et non uniquement économique à court terme.

Yves RUELLAN préfère que l'appel d'offres pour un parc éolien profite à La Compagnie du Vent, car c'est une société française. Il demande des engagements de La Compagnie du Vent sur l'implantation de l'emploi sur place.

Christian THOMIRE déclare qu'aucun élément ne permet de conclure que le projet est satisfaisant sur le plan paysager, ni pour la faune, la flore, et l'emploi. Il lit par la suite deux textes, l'un de Jacques Attali et l'autre de Claude Alègre, dénonçant l'inutilité et la nocivité des éoliennes. Adjoint au maire de Mers-les-Bains, il précise que le Conseil municipal a décidé d'attendre le rapport de la CPDP pour se prononcer.